

AVIS N° 9 DU COMITE DES INDICES BOURSIERS

Le Comité des Indices Boursiers a décidé lors de sa réunion du 26 décembre 2008 ce qui suit :

1- De mettre à jour l'échantillon qui compose l'indice TUNINDEX en y incluant la valeur : ARTES dont le nombre de titres admis est de 25 500 000 actions ordinaires.

2- De mettre à jour la composition des Indices sectoriels « 5000- Services aux Consommateurs et « 5300 - Distribution » en y incluant la valeur ARTES.

3- De publier l'indice qui représente le super secteur « 5300 - Distribution » avec une base 1000 au 31 décembre 2005. Cet indice est composé de 4 valeurs représentant environ 4,9% de la capitalisation de TUNINDEX.

Il est rappelé que les indices sectoriels sont publiés lorsqu'ils sont composés d'un minimum de quatre (4) valeurs et que leur capitalisation boursière représente plus de 2% de la capitalisation boursière de l'indice TUNINDEX.

Les mises à jour ci-dessus et la publication de l'indice distribution prennent effet à partir du vendredi 02 Janvier 2009.

4- D'adopter le mode de calcul de l'indice TUNINDEX et des Indices sectoriels sur la base du flottant.

La définition retenue pour le calcul lors du passage au flottant.

La capitalisation boursière flottante retenue pour le calcul de l'indice prendra en compte la totalité des actions ordinaires des sociétés admises à la cote, à l'exception des éléments suivants :

- **Auto-contrôle** : les actions détenues par les sociétés contrôlées par la société cotée.
- **Actions détenues par l'Etat** : les participations détenues directement par l'Etat et les participations détenues par les établissements publics et les entreprises publiques contrôlées par l'Etat.
- **Actions détenues par les fondateurs** : les actions détenues directement ou indirectement par les fondateurs, lesdits fondateurs exerçant une influence sur la gestion ou le contrôle de la société (dirigeants, contrôle en droits de vote, influence notoire, ...).
- **Action de Concert** : les actions détenues par des personnes (hors fondateurs et l'Etat) agissant de concert.
- **Bloc Contrôlant** : les actions détenues par des personnes morales (hors fondateurs et l'Etat) qui exercent un contrôle.
- **Participations Analysées Comme Stables** : les participations d'au moins 5% qui n'ont pas évolué de manière significative à la baisse depuis 3 ans. Sont incluses les participations de moindre importance d'actionnaires qui parallèlement ou

conjointement au lien capitalistique, ont avec la société cotée des accords industriels ou stratégiques.

Il est précisé que le comité des indices boursiers n'a pas retenu lors du passage au flottant, la condition de détention depuis 3 ans.

Le flottant est arrêté sur la base des informations disponibles. Le flottant est arrondi à la borne supérieure par palier de 10%.

A partir du 02 janvier 2009, le pourcentage du capital retenu comme flottant pour chaque titre est comme suit :

Valeur	Nombre de titres admis au 30/12/2008	Nombre de titres admis TUNINDEX	Flottant arrondi à 10%
ADWYA	11 000 000	11 000 000	40%
AIR LIQUIDE TSIE	807 402	807 402	10%
ALKIMIA	1 947 253	1 947 253	10%
AMEN BANK	8 500 000	8 500 000	20%
ARTES	25 500 000	25 500 000	40%
ASSAD	8 000 000	8 000 000	40%
ASTREE	4 000 000	2 000 000	10%
ATB	66 000 000	60 000 000	30%
ATL	17 000 000	10 000 000	50%
ATTIJARI BANK	30 000 000	30 000 000	30%
ATTIJARI LEASING	2 125 000	2 125 000	20%
BH	18 000 000	18 000 000	30%
BIAT	17 000 000	17 000 000	40%
BNA	20 000 000	20 000 000	40%
BT	7 500 000	7 500 000	60%
CIL	3 000 000	2 500 000	40%
EL WIFACK LEASING	2 000 000	2 000 000	30%
ELECTROSTAR	1 750 000	1 750 000	30%
ESSOUKNA	3 006 250	3 006 250	30%
GIF FILTER	6 110 500	6 110 500	30%
ICF	900 000	900 000	20%
MAGASIN GENERAL	1 670 000	1 670 000	20%
MONOPRIX	1 849 016	1 849 016	30%

PALM BEACH AO	2 431 474	2 431 474	10%
SFBT	56 000 000	56 000 000	30%
SIAME	14 040 000	14 040 000	50%
SIMPAR	700 000	600 000	50%
SIPHAT	1 800 000	1 800 000	30%
SITS	13 000 000	13 000 000	30%
SOMOCER	23 100 000	23 100 000	30%
SOTETEL	2 318 400	2 318 400	50%
SOTRAPIL	3 271 840	3 271 840	30%
SOTUMAG	9 000 000	9 000 000	40%
SOTUVER	1 263 250	1 263 250	40%
STAR *	2 307 693	1 500 000	50%
STB	24 860 000	24 860 000	50%
STEQ	1 400 000	1 400 000	20%
STIP	4 207 824	4 207 824	20%
TPR	32 000 000	32 000 000	20%
TUNISAIR	97 349 340	81 124 450	20%
TUNISIE LAIT	7 500 000	7 500 000	10%
TUNISIE LEASING	5 700 000	5 700 000	40%
UBCI	10 000 000	10 000 000	20%
UIB	17 600 000	17 600 000	30%

* Le flottant pour la STAR est déterminé sur la base d'un nombre de titres pris en compte dans le calcul de l'indice TUNINDEX et des indices sectoriels de 1 500 000 actions. Le flottant arrondi à 10% pour la STAR sera de 30% dès l'assimilation des 807 693 actions nouvelles.

6- De fixer la pondération maximum d'une valeur dans l'indice TUNINDEX à 15% de la capitalisation flottante de l'indice, de manière à éviter la sur pondération d'une valeur. Si le poids d'une valeur dépasse cette limite, il sera ramené à 15% par l'intermédiaire d'un facteur appelé « facteur de plafonnement ».

Le facteur de plafonnement pour chacune des valeurs sera calculé sur la base des cours de clôture de la séance du 31/12/2008 et sera publié le même jour pour une date d'effet à partir du vendredi 02 janvier 2009.

7- De retenir pour chacune des valeurs, la même capitalisation flottante dans l'indice TUNINDEX et dans les indices sectoriels.

8- D'arrêter la publication à partir du vendredi 02 janvier 2009 de l'indice BVMT. Toutefois, l'indice BVMT continuera d'être calculé pour les besoins de statistiques.

9- De mettre à jour la composition de l'Indice BVMT pour l'année 2009 comme suit :

	Valeurs	Nombre de jours de cotation	Fréquence de cotation
1	SFBT	245	100%
2	BH	245	100%
3	TUNISIE LEASING	245	100%
4	TPR	245	100%
5	TUNISAIR	244	100%
6	STB	244	100%
7	BNA	244	100%
8	ASSAD	244	100%
9	ADWYA	244	100%
10	ARTES	161	99%
11	ATTIJARI BANK	243	99%
12	CIL	243	99%
13	ATB	242	99%
14	ATL	242	99%
15	SOTRAPIL	241	98%
16	MONOPRIX	240	98%
17	STAR	240	98%
18	SOTETEL	240	98%
19	SIAME	240	98%
20	GIF-FILTER	239	98%
21	SITS	239	98%
22	BT	238	97%
23	MAGASIN GENERAL	238	97%
24	UIB	237	97%
25	SOMOCER	236	96%
26	BIAT	234	96%
27	EL WIFACK LEASING	232	95%
28	ESSOUKNA	231	94%
29	ELECTROSTAR	230	94%
30	SIPHAT	228	93%
31	AMEN BANK	220	90%
32	SIMPAR	212	87%
33	SOTUMAG	209	85%
34	SOTUVER	208	85%
35	UBCI	166	68%
36	ICF	156	64%

La date d'effet pour cette mise à jour est fixée pour le vendredi 02 janvier 2009.